

Saison 2018-2019

Informations à destination des arbitres
du District de Haute Saône



Modifications Lois du Jeu



District Football
Haute Saône



La CDA souhaite à travers ce document mettre à disposition des arbitres les dernières modifications des lois du jeu ainsi que quelques rappels réglementaires pour cette saison 2018-2019.

La commission technique est à votre disposition pour répondre à vos interrogations :

- MATHEY Grégory – gregory.mathey00@orange.fr
- CIPRIAN Patrick – ciprian.patrick@lbfc-foot.fr
- JAYET Patrick – pat.jayet@gmail.com



Thèmes abordés :

- ▣ Modifications Lois du Jeu IFAB
- ▣ Rappel sur sanctions disciplinaires :
 - *Anéantissement occasion **nette de but***
 - *Anéantissement occasion **prometteuse dans surface de réparation***
- ▣ Rappel sur les modalités du Carton blanc



- ▣ *un remplacement supplémentaire peut être effectué lorsqu'une prolongation a lieu (que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés).*
- ▣ *Attention le règlement de la compétition doit le préciser*
- ▣ *Applicable à partir du 3^{ème} Tour de Coupe de France uniquement (1^{er} et 2^{ème} Tour : « remplaçant/remplacé illimité »)*



- ▣ Quand un joueur pénètre sur le terrain sans autorisation :
- ▣ S' il n'interfère pas : laisser le jeu se dérouler et avertir à l'arrêt de jeu suivant (**carton blanc sur District HS**)
- ▣ si l'arbitre arrête le jeu pour donner l'avertissement (**carton blanc District HS**), un coup franc indirect sera accordé à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins que le joueur n'interfère avec le déroulement du match, auquel cas, l'arbitre doit arrêter le jeu et un coup franc direct (ou un penalty) sera accordé à l'endroit de l'interférence.



Loi 4 – Equipement



- ▣ L'utilisation par les joueurs de système d'évaluation de performances peuvent être acceptés par l'organisateur de la compétition
- ▣ L'arbitre doit seulement s'assurer qu'un tel équipement n'est pas dangereux pour la sécurité des joueurs



Loi 7 – Durée du Match



- ▣ Une courte pause (qui, dans la mesure du possible, ne doit pas excéder une minute) est autorisée à la mi-temps des prolongations.
- ▣ L'arbitre devra prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu occasionnés par cette pause qui ne doit pas excéder une minute



Un coup franc direct est également accordé lorsqu'un joueur commet l'une des fautes suivantes:

- ▣ **mord** ou crache sur/vers un adversaire quelqu'un (= **nouveau motif d'exclusion**)
- ▣ lance un objet sur/**vers** le ballon, un adversaire ou un arbitre, ou touche le ballon avec un objet tenu à la main
- ▣ **Un gardien dans sa surface peut donc être sanctionné pour un tel fait , soit être exclu ou averti et sanctionné d'un pénalty**

Loi 5 - Avantage



- ▣ Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion et **qu'après que le délai de l'avantage soit terminé**, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu, excepté lorsqu'un joueur a tenté d'annihiler une occasion de but manifeste, auquel cas il sera uniquement averti pour comportement antisportif.
- ▣ **Que le but soit ou non marqué le joueur est donc seulement averti car on considère que l'avantage a été consommé .**
- ▣ Attention si la faute relève d' une faute grossière ou d' un acte de brutalité l'exclusion reste de vigueur



Loi 12 – Fautes hors du terrain



Rappel :

- ▣ Si un **joueur** commet une faute ou incorrection **hors du terrain** contre un autre joueur, un remplaçant, un joueur remplacé ou un officiel **de sa propre équipe**, le jeu reprendra par un **coup franc indirect** sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.
- ▣ Le **coup franc direct** est réservé **aux fautes sur adversaire**



Loi 14 – Tirs au But



- ▣ Rappel : Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé.(soit par un remplaçant si possible, **soit un joueur retiré de la procédure**, ou permuté avec un partenaire)
- ▣ Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir. Si le gardien a déjà exécuté un tir, **son remplaçant ne peut pas tirer lors du même passage.**



Loi 15 – Rentrée de touche



- ▣ l'exécutant d'une rentrée de touche doit se tenir debout et faire face au terrain .
- ▣ **Les touches effectuées en position assise, notamment lors d'une roulade ne sont plus autorisées.**
- ▣ Pour rappel : un adversaire doit se tenir à 2m de l'exécutant mais si celui-ci effectue la rentrée de touche avant que l'adversaire ait eu le temps de se reculer l'arbitre ne doit pas intervenir . Il y a infraction quand l'adversaire vient volontairement se positionner à moins de 2 m pour gêner ou distraire l'exécutant



Rappels



- ▣ Un joueur ne peut pénétrer sur le terrain qu'avec l'autorisation de l'arbitre, dans le cas contraire il est obligatoirement averti.
- ▣ Un joueur blessé **peut être soigné sur le terrain si le fautif est averti** ou exclu à condition que les soins soient rapides .
- ▣ Par contre s'il sort pour des soins il ne peut revenir qu'une fois que le jeu aura repris, comme tout autre joueur





La possibilité d'avertir un joueur qui commet une faute sur un joueur ayant une occasion nette de but ne peut s'appliquer que :

- si l'arbitre a sifflé un pénalty et
- si le fautif a tenté de jouer le ballon

L'exclusion reste d'actualité quand le fautif :

- ▣ commet une faute par tirer, pousser ou tenir,
- ▣ ou manifestement a commis une faute sur l'adversaire sans tenter de jouer le ballon,
- ▣ ou si la faute relève d'une faute grossière ou d'une brutalité





- ▣ les fautes commises hors de la surface de réparation (SDR) ne sont donc pas concernées, la dérogation de la loi ne vaut que dans la SDR
- ▣ Les fautes qui consistent à stopper le ballon de la main pour annihiler un but ne sont donc pas non plus concernées, elles entraînent toujours une exclusion



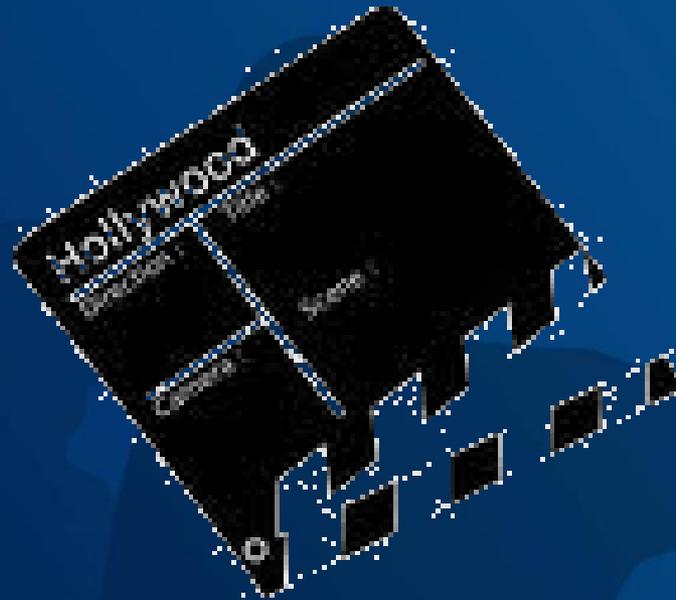


Les actions prometteuses dans la SDR et qui ne sont pas des occasions nettes de but relèvent de la même philosophie à savoir :

Pas de sanctions disciplinaires si :

- ▣ l'arbitre a sifflé un pénalty et
- ▣ le fautif a tenté de jouer le ballon
- ▣ l'avertissement est attribué si le fautif :
 - commet une faute par tirer , pousser ou tenir
 - ou manifestement a commis une faute sur l'adversaire sans tenter de jouer le ballon.
- ▣ les fautes grossières ou brutalité relèvent, elles, par contre, toujours de l'exclusion





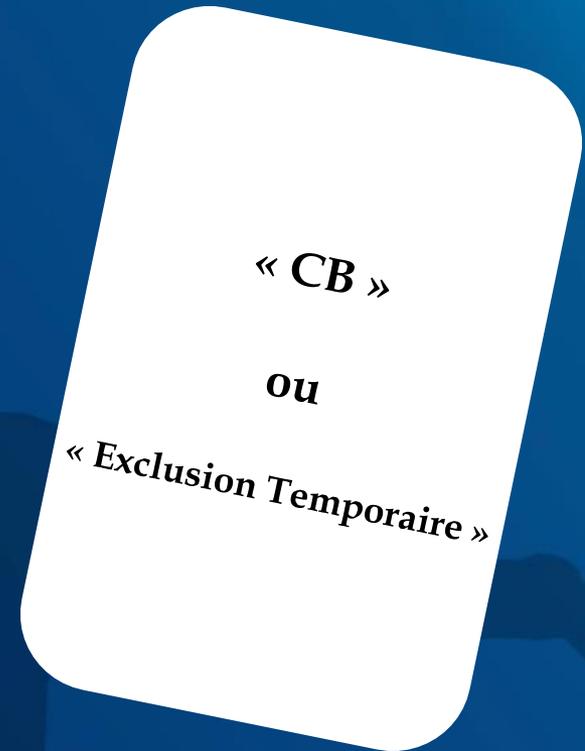
Modifications Lois du Jeu 2018-2019

District Football
Haute Saône





- ▣ **Définition / Objectif**
- ▣ **Application**
- ▣ **Cas Particuliers**
- ▣ **Conclusion**





Définition :

- Sanction disciplinaire
- Objectif « **PREVENTIF & EDUCATIF** »
- Exclusion temporaire de 10'

Motifs d'utilisation :

: 2 (deux) motifs possibles pour son utilisation :

- Désapprobation en paroles ou en actes
- Conduite inconvenante ou excessive
- = Toutes les fautes qui méritent un AV
mais qui ne sont pas des fautes de pieds





▣ A utiliser sur :

- ▣ Toutes les compétitions District Haute Saône

▣ Feuille de match :

- ▣ Pas de suspension

- ▣ Mais **comptabilisé sur la feuille de match informatisée** « par équipe »



Plusieurs règles PRATIQUES à connaître, à maîtriser, à appliquer OBLIGATOIREMENT

- 1 seul « carton Blanc » par joueur au cours du même match
- « Carton Blanc » puis « Carton Jaune » : **OK POSSIBLE**
- « Carton Jaune » puis « Carton Blanc » : **NON PAS POSSIBLE**

Mise du « CB » :

Comment infliger le carton blanc :

- Sur un Arrêt de Jeu
- Présentation du carton approprié
- Joueur quitte le terrain et va sur « son banc de touche »

Durée :

L'exclusion temporaire ne pourra être notifiée qu'une seule fois au même joueur au cours de la rencontre

Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut en aucun cas dépasser deux (2) par match



Durée de la sanction:

- Début : 10' à partir de la « Reprise du jeu »
- Fin : après 10' de temps de jeu « EFFECTIF » (hors remplacement, blessure ou autre causes visant à perdre du temps)
- L'arbitre a la responsabilité du décompte

Retour sur le terrain :

- Autorisation de l'arbitre (signe)
- Sur un AJ ou « Pendant le Jeu » depuis la ligne médiane (attention éviter les risques d'interférence immédiats)



1/ Cas équipes – de 8 joueurs ou joueuses suite à 1 ou plusieurs « CB » :
MATCH ARRETE – RAPPORT

2/ Remplacement du joueur exclu temporairement : le joueur remplaçant ne pourra pénétrer qu'après le décompte des 10' ET sur un AJ (vérification équipement)

3/ Joueur exclu temporairement n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue de :

-Fin 1^{ère} période (ou prolongation) : le décompte se poursuivra en début de 2^{ème} période

-Fin du temps réglementaire : Ne pourra pas participer à une éventuelle séance de tirs au but (donc égalisation du nombre de joueur avant le 1^{er} tir)

Le Carton Blanc

District Football
Haute Saône





Son application n'est pas un **OPTION** mais une **OBLIGATION**

- Aux Arbitres : de l'appliquer avec **UNIFORMITE** et **DISCERNEMENT**
- Aux Clubs : d'en comprendre son champ réglementaire et son

Le Carton Blanc

**District Football
Haute Saône**



Bonne saison à tous



Lois du Jeu

District Football
Haute Saône